Département fédéral de l'intérieur Officie fédéral de la santé publique 3003 Berne Par e-mail à Tarife-Grundlagen@bag.admin.ch; gever@bag.admin.ch

Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires p\o polsan Effingerstrasse 2 3011 Berne Tel +41315083607

Berne, le 19 novembre 2020

Consultation : Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 2e volet, à titre de contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale « Pour des primes plus basses. Frein au coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) »

Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames et Messieurs.

Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de participer à cette consultation. La Plateforme Interprofessionnalité représente les plus importantes associations nationales de soins de santé primaires. Elle vise à ce que l'interprofessionnalité soit reconnue et promue dans le système de santé suisse.

Appréciation générale

La Plateforme Interprofessionnalité salue la reconnaissance du rôle des soins de santé primaires et l'importance donnée aux soins coordonnés. Néanmoins, la Plateforme Interprofessionnalité regrette l'opportunité manquée de développer la notion de collaboration interprofessionnelle (CIP). En se focalisant sur les coûts, les mesures proposées ont perdu de vue la vision globale du fonctionnement du système de santé, notamment les considérations sur le renforcement de la qualité et la sécurité des patient-e-s ne sont pas prises en compte, ce qui est regrettable et risque d'avoir un effet nuisible sur le système de santé.

La Plateforme Interprofessionnalité souhaite attirer l'attention sur une différence significative entre la dénomination de l'objet en français « Mesures visant à <u>freiner la hausse</u> des coûts » et en allemand « Massnahmen zur Kostendämpfung ». La version française précise qu'il s'agit d'un frein de la hausse des coûts, donc on reconnait qu'il y aura une certaine augmentation des coûts à l'avenir – en raisons des facteurs mentionnés ci-dessous. Alors que dans la version allemande, il s'agit d'atteindre une baisse des coûts. Cet écart est regrettable car il peut engendrer une compréhension divergente de l'objectif du Conseil fédéral.

En renforçant les soins de santé primaires et la coordination des soins, il est possible d'éviter des examens et traitement inutiles, ce qui renforce la qualité de la prise en charge tout en préservant les ressources financières. Cela ne peut se faire sans la mise en place d'une réelle culture de collaboration interprofessionnelle (CIP). Pour que ce changement culturel puisse avoir lieu, des modules sur la CIP doivent être intégrés dans la formation de base, post-graduée et continue de tous les professionnel-le-s de la santé.

La Plateforme Interprofessionnalité ne prend pas position sur l'ensemble du projet qui est proposé, mais seulement sur quelques points qui touchent à la collaboration interprofessionnelle et aux soins ambulatoires.

Considérations unilatérales sur les coûts

La P.IP rejette les considérations unilatérales centrées sur les coûts engendrés par les fournisseurs de prestations. De multiples facteurs expliquent l'augmentation des coûts dans le système de santé, comme p.ex. l'évolution démographique, les progrès médico-techniques, la dépendance des salaires par rapport à l'évolution conjoncturelle, mais aussi le système d'assurance.

Mise en place d'un premier point de contact obligatoire

La Plateforme Interprofessionnalité est favorable au principe selon lequel le patient devrait se rattacher à un premier point de contact. Cela permet une meilleure coordination des soins, salutaire pour les patient-e-s et le système de soins dans son ensemble. La structure actuelle du système de santé engendre une fragmentation des soins où les fournisseurs de prestations travaillent trop souvent en silo. Un système privilégiant un premier point de contact permettrait une meilleure coordination de la prise en charge des patient-e-s. Comme environ 70% de la population a choisi un système d'assurance allant dans ce sens, on peut prétendre que les patient-e-s y sont favorables. Mais la solution privilégiée par le Conseil fédéral, qui consiste à créer des premiers points de contact obligatoires pour tous les assurés est rejetées par la Plateforme Interprofessionnalité, car cette option doit continuer à reposer sur une base volontaire.

Pour la Plateforme Interprofessionnalité, c'est la structure du système de santé qui doit créer les incitatifs amenant à un système de santé basé sur les soins coordonnés avec des équipes interprofessionelles. La collaboration interprofessionnelle a le potentiel d'améliorer la qualité et la sécurité des soins,

d'assurer un meilleur suivi des patient-e-s, permettant ainsi au système d'instaurer des soins coordonnés.

« Qui » peut avoir cette fonction de « premier contact » ? Selon le rapport établi par le Conseil fédéral, « l'assuré doit s'adresser en premier lieu à un médecin de famille ou à un centre de télémédecine, un tel centre devant être organisé comme une institution de soins ambulatoires dispensés par des médecins (art. 36a LAMal). ». La Plateforme Interprofessionnalité rejette qu'un centre de télémédecine puisse jouer ce rôle. La télémédecine ne permet pas de contact direct avec les professionnel-le-s de la santé exerçant dans les soins de santé primaires. Or, l'établissement d'un contact direct et personnalisé avec un patient favorise la création d'une relation thérapeutique. Cette relation thérapeutique a un impact positif sur les coûts, notamment en diminuant les besoins d'investigations complémentaires. Dès lors, cette mesure favorisant la télémédecine va à l'encontre de l'intention du Conseil fédéral.

Pour la Plateforme Interprofessionnalité, la limitation du choix des fournisseurs de prestations comme indiqué dans l'art. 41a, accorde un pouvoir unilatéral aux assureurs et peut être interprété comme l'introduction dissimulée de la levée de l'obligation de contracter.

Introduction d'objectifs de maîtrise des coûts dans l'AOS

Pour la Plateforme Interprofessionnalité, l'introduction d'objectifs pour maîtriser les coûts de la santé aura des conséquences négatives sur la qualité des soins et la prise en charge des patient-e-s, et mènera inévitablement à un rationnement des soins et à une médecine à deux vitesses. Ce sont les personnes malades et accidentées qui en payeront directement les frais. L'introduction de tels objectifs engendrera par ailleurs une bureaucratisation supplémentaire que les professionnele-e-s de la santé souhaitent à tout prix éviter. La Plateforme Interprofessionnalité rejette donc cette proposition.

L'introduction d'objectifs aura par ailleurs un impact direct sur la relève des professionnel-le-s de la santé. Réduire le prix des prestations de manière indifférenciée et linéaire aura pour conséquence de dissuader les jeunes à opter pour une profession de la santé. Or, la Suisse manque déjà aujourd'hui, tous les métiers de la santé confondus, de la relève nécessaire pour pouvoir continuer à l'avenir de prendre en charge des patient-e-s en toute sécurité. Le Conseil fédéral devrait au contraire travailler au renforcement de l'image de ses professions en les revalorisant, notamment à travers une rémunération adéquate et en créant suffisamment de place de formation.

Renforcement des soins coordonnés

La Plateforme Interprofessionnalité se félicite du renforcement prévu des soins coordonnés et interprofessionnels en réseaux. Le renforcement de la coopération interprofessionnelle est une demande au cœur de l'association. Pour la Plateforme Interprofessionnalité, il est cependant essentiel que les professionnel-le-s de la santé exerçant dans de différents domaines, puissent en fonction de la situation du patient

et de leurs compétences, jouer un rôle clé dans la garantie de la coordination de la chaîne de traitement.

La constitution de réseaux de soins est déjà possible sous les dispositions en vigueur actuellement et il en existe de nombreux. Une grande limite du système actuel est que le travail de coordination n'est pas rémunéré. Il est donc urgent que le travail interprofessionnel et les tâches de coordination nécessaires soient correctement rémunérés. Pour les patients complexes p.ex., cette coordination prend souvent du temps, mais à long terme, elle est utile aussi bien en termes de qualité des soins que de conséquences financières pour le système de santé, car l'hospitalisation ou encore de examens inutiles peuvent être évités.

Les dernières années ont montré que de nombreuses différentes formes de réseaux se développent, en fonction des conditions régionales. La Plateforme Interprofessionnalité préconise donc de ne pas soumettre les réseaux à des lignes directrices rigides, comme c'est le cas dans la proposition. Les professionnel-le-s de la santé doivent avoir le choix de s'affilier ou non à un réseau de soins. Les réseaux et les assureurs ont d'ailleurs besoin de liberté pour être innovants et ainsi contribuer à la maîtrise de la hausse des coûts.

En outre, en insérant comme conditions d'admission aux réseaux de soins coordonnés « l'affiliation à une communauté ou à une communauté de référence certifiée », un changement de paradigme s'opère. Le projet de loi se détourne du double caractère volontaire du domaine ambulatoire en introduisant l'obligation pour les fournisseurs de prestations et les patient-e-s de participer au dossier électronique du patient (DEP). Le principe d'autonomie, aussi bien pour les patient-e-s que pour les fournisseurs de prestations est bafoué – ce qui est inacceptable aux yeux de la Plateforme Interprofessionnalité.

Lors de la prise en charge d'un patient, pour la Plateforme Interprofessionnalité le concept de « Leadership collaboratif » est dans ce cadre important. Selon la situation le « lead » ou la « coordination » peut changer d'un-e professionnel-le à l'autre selon les compétences de chacun. Le leader a un rôle de facilitateur. Il aide les membres de l'équipe à poursuivre leur tâche dans les processus de prise en charge en vue d'atteindre l'objectif convenu ensemble.

Il s'agit d'un partenariat inscrit dans une approche participative, collaborative et coordonnée entre une équipe de professionnel-le-s de la santé, les patients et leurs proches, dans le but d'arriver à une prise de décision partagée.

Par ailleurs, pour la Plateforme Interprofessionnalité, une véritable collaboration interprofessionnelle a lieu lorsque la collaboration au sens large se fait entre les différents professionnel-le-s de la santé avec l'inclusion des patient-e-s et de leurs proches à la prise de décision. Pour la Plateforme Interprofessionnalité, les patient-e-s et les proches aidants doivent aussi être reconnus et doivent faire partie des « réseaux de soins coordonnés ».

Forfait

Il est prévu que les fournisseurs de prestations et assureurs conviennent de forfaits pour d'une part la rémunération du premier point de contact, où ce dernier reçoit un forfait annuel en fonction des assurés qui l'ont désigné comme tel. Et d'autre part pour la rémunération des réseaux de soins coordonnés, notamment pour les prestations des réseaux et pour la coordination. Le forfait couvre toutes les prestations. La Plateforme Interprofessionnalité salue que le projet de loi ait reconnu l'importance de rémunérer le travail de coordination des prestations. Cela dit, la Platforme Interprofessionnalité souhaite souligner que la collaboration interprofessionnelle ne se limite pas à la coordination, il s'agit d'une approche plus ambitieuse dans laquelle les professionnel-le-s de la santé collaborent d'égal à égal, en y intégrant le patient et ses proches. Il y a un échange de point de vue, une réflexion commune. Par la suite, l'information et la prise de décision sont partagées.

Néanmoins, la Plateforme Interprofessionnalité est très critique à l'égard de ces forfaits et rejette leur introduction. De manière générale, ils empêchent une procédure basée sur les besoins du patient. Les forfaits devraient d'abord être testés et évalués dans le cadre de projets pilotes, comme le nouvel article approuvé dans le premier parquet de mesures le prévoit. Pour la Plateforme Interprofessionnalité une telle mesure mènerait inévitablement à un rationnement des prestations de santé – ce qui est inacceptable.

Programmes de prise en charge des patients

La Plateforme Interprofessionnalité conçoit que les programmes de prise en charge doivent contribuer à rendre les soins plus coordonnés. Pour la Plateforme Interprofessionnalité il est important qu'une véritable approche de collaboration interprofessionnelle structurée soit dès le départ intégrée aux réflexions et à la mise en place de telles propositions. Pour la Plateforme Interprofessionnalité, il est important que les conditions d'admission soient conçues, structurées et mises en place de manière interprofessionnelle. Tous les groupes professionnels doivent pouvoir être impliqués en fonction de leurs compétences, là où ils peuvent apporter une contribution significative.

Transmission électronique des factures

La digitalisation du système de santé est en marche et de plus en plus de professionnel-e-s de la santé y ont recours. Elle offre de nombreuses opportunités qui peuvent notamment simplifier la bureaucratie et avoir un impact positif sur les coûts. Cela dit, la Plateforme Interprofessionnalité rejette l'introduction d'une obligation pour les fournisseurs de prestations et les assureurs de transmettre leurs factures selon un standard uniforme. D'une part, de bonnes solutions en la matière sont adoptées même en l'absence de dispositions légales. D'autre part, la Plateforme Interprofessionnalité craint une mise en place « cachée » du dossier électronique du patient (DEP), or cela conduirait à l'exclusion indésirable de parties d'une génération nécessaire au système de santé. Il est nécessaire de tenir compte du fait que la digitalisation est un réel changement culturel, favorisé par les changements de générations. Raison pour laquelle la Plateforme Interprofessionnalité demande à ce que les solutions pour permettre aux

fournisseurs de prestations de facturer par voie électronique soient simples d'utilisation

En outre, pour la Plateforme Interprofessionnalité il est essentiel que les patient-e-s puissent recevoir les factures sous formes de papier et sans frais supplémentaires.

Promotion et prévention de la santé

Les mesures de promotion et prévention de la santé ont le potentiel de renforcer l'effet de maîtrise des coûts, car à moyen et long terme, elles permettront de modérer durablement et efficacement les augmentations de coûts dans le système de santé. En conséquence, la Plateforme Interprofessionnalité est étonnée qu'aucune mesure dans le domaine ne fasse partie du présent paquet de mesures et demande à ce que de telles réflexions soient prises en compte.

Pour les raisons étayées ci-dessus, la Plateforme Interprofessionnalité rejette le paquet de mesures présenté par le Conseil fédéral qui contient de nombreux aspects insatisfaisants.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

TAMUS D

Pia Fankhauser

Présidente de la Plateforme Interprofessionnalité

La Plateforme Interprofessionnalité est composée des associations / organisations suivantes :

Membres ordinaires

- Association romande des assistantes médicales (ARAM) et Schweizerischer Verband Medizinischer Praxis-Fachpersonen (SVA)
- Association Spitex privée Suisse (ASPS)
- mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse
- pharmaSuisse
- Physioswiss
- Association suisse des infirmières et infirmiers ASI-SBK
- Association suisse des diététicien-ne-s ASDD
- Aide et soins à domicile Suisse (Spitex Schweiz)
- Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE)
- ChiroSuisse
- Fédération des médecins suisses (FMH)
- Association Professionnelle Suisse de MTC (Médecine Traditionnelle Chinoise)

Membres extraordinaires

- Organisation du Monde du Travail Médecine Alternative Suisse (OrTra MA)
- Conférence des Associations Professionnelles Suisse des Logopédistes